



DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

CANTON DE BOLBEC  
COMMUNE DE TANCARVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	11
- présents	8
- votants par procuration	2
- absents	3
- total des votants	10

L'an deux mille vingt-trois, le lundi onze septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Tancarville, convoqué le mardi cinq septembre deux mille vingt-trois, s'est assemblé en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric RABBY-DEMAISON, Maire.

**Etaient présents :**

M. Frédéric RABBY-DEMAISON, Maire.

M. Olivier LOUVEL, Mme Céline FOURNIER, M. Christophe LAPERT, Mme Caroline TEMPIER, Adjoint.

M. René LEROUX, Mme Séverine GESLOT, Mme Pomeline MAILLARD, Conseillers municipaux.

**Etaient absents :**

M. Jean-Paul TORQUET, M. Hervé MONNIER, M. Guillaume BOIVIN, Conseillers municipaux.

**Votant par procuration :**

M. Jean-Paul TORQUET donne pouvoir à M. Olivier LOUVEL.

M. Guillaume BOIVIN donne pouvoir à Mme Céline FOURNIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. René LEROUX est nommé secrétaire à l'ouverture de séance.

RDF

RL

# Ordre du jour

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (EN COMPLEMENT DE LA DELIBERATION D02/06/2020) .....	3
DESIGNATION DU REPRESENTANT ET DE SON SUPPLEANT AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 FR2300147 « VAL EGLANTIER » .....	3
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE .....	3
MNT – AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE « MNT MAINTIEN DE SALAIRE » .....	4
DECISION DU MAIRE .....	4
COMMUNICATION DU MAIRE .....	4
QUESTIONS DIVERSES .....	4

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2023 et signature du feuillet de clôture de cette même séance par les élus présents.

#### **Délégation du Conseil municipal au Maire (en complément de la délibération D02/06/2020)**

Considérant la délibération D02/06/2020 du 9 juin 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire. Considérant que pour faciliter la bonne marche de la commune, il convient de modifier l'attribution suivante : 3° De procéder, à hauteur de 75 000€, à la réalisation des emprunt destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

#### **Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal**

A l'unanimité des votants décide :

- D'approuver la modification suivante :  
3° De procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunt destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

#### **Désignation du représentant et de son suppléant au sein du Comité de pilotage du site Natura 2000 FR2300147 « Val Eglantier »**

Considérant l'article L5711-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2019- 1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Considérant que la Commune est membre du Comité de Pilotage (COPIL) du site Natura 2000 FR2300147 « Val Eglantier ».

Considérant que la Commune dispose d'un représentant et d'un suppléant au sein de ce COPIL.

Considérant qu'il convient de les désigner au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

Considérant que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire.

Monsieur le Maire fait appel des candidatures.

Considérant la présence d'une seule candidature pour le siège de représentant.

Considérant la présence d'une seule candidature pour le siège de suppléant.

Il est alors proposé la candidature de Pomeline MAILLARD pour le siège de représentant.

Il est alors proposé la candidature de Olivier LOUVEL pour le siège de suppléant.

#### **Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal**

A l'unanimité des votants décide :

- De désigner Pomeline MAILLARD comme représentant au sein du Comité de pilotage du site Natura 2000 FR2300147 « Val Eglantier ».
- De désigner Olivier LOUVEL comme suppléant au sein du Comité de pilotage du site Natura 2000 FR2300147 « Val Eglantier ».

#### **Approbation et autorisation de signature d'une convention de partenariat avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole**

Considérant que la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole dispose de deux Relais Petite Enfance (RPE) communautaires.

Considérant que la Commune de Tancarville est rattachée au RPE communautaire de Saint Romain de Colbosc, au regard des anciens critères géographiques de la CAF.

Considérant que les assistants maternels de la Commune de Tancarville bénéficient des services du RPE.

Considérant le souhait des élus de maintenir ce dispositif.

Considérant le souhait de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole de pouvoir continuer à proposer ses services aux assistants maternels de la Commune.

Considérant qu'une participation annuelle d'un montant de 250€ est demandée à la Commune de Tancarville.

Il est alors nécessaire d'établir une convention avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole afin de définir les modalités de ce partenariat.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un renouvellement de convention.  
Il ajoute qu'auparavant, le RPE s'appelait le RAM (Relai d'Assistantes Maternelles)

**Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,  
le Conseil municipal**

A l'unanimité des votants décide :

- D'approuver la convention de partenariat avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, annexée à la délibération.
- De préciser que la convention entrera en vigueur dès sa date de notification et jusqu'au 31 décembre 2027.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif des années concernés par ce partenariat.

**MNT – Avenant au contrat de prévoyance collective « MNT Maintien de salaire »**

Considérant que la couverture maintien de salaire est essentielle pour les agents territoriaux. En effet, dans la Fonction Publique Territoriale, les agents sont insuffisamment protégés en cas d'arrêt de travail prolongé pour raison de santé : au-delà de trois mois d'arrêt de travail cumulés au cours des douze derniers mois, ils peuvent perdre 50% de leur traitement.

Considérant que la garantie maintien de salaire de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) leur permet de maintenir jusqu'à 95% de leur traitement en cas d'arrêt de travail prolongé.

Considérant que la Commune de Tancarville a souscrit au contrat de prévoyance collective maintien de salaire ce qui permet aux agents de la collectivité de bénéficier, en complément du statut, d'une protection sociale indispensable en cas d'arrêt de travail prolongé pour maladie ou accident.

Considérant qu'à ce jour, la garantie maintien de salaire est volontaire et assujettie à un taux salarial de 4.59 %.

Considérant que dans un contexte de progression continue du nombre et de la durée des arrêts de travail, conduisant à une forte augmentation des compléments de traitements versés aux adhérents, le taux de cotisation de notre contrat doit évoluer.

Considérant que l'augmentation dudit taux prendra effet au 1er janvier 2024.

Considérant que ces changements sont sans incidence sur le niveau des prestations de notre contrat

**Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,  
le Conseil municipal**

A l'unanimité des votants décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat concernant la modification du taux de cotisation, à savoir 5.39%.

**Décision du Maire**

- Décision n°2023-03 : Décision modificative n°1

**Communication du Maire**

- Modification des horaires de l'école Marie Lebreton : En raison des travaux de l'école, l'entrée de l'école Marie Lebreton a été déplacée. Afin de permettre aux parents ayant des enfants scolarisés dans les deux écoles d'être à l'heure lors de la sortie des classes, il a été convenu avec les Directeurs d'écoles, de décaler les horaires de l'école Marie Lebreton pour cette année. Les élèves de l'école élémentaire ont alors classe de 8h25 à 11h25 et de 13h25 à 16h25. Il a été demandé aux parents de venir chercher les enfants de l'école Marie Lebreton avant d'aller à l'école l'Oiseau Lyre.

- Spectacle « La symphonie des chauves-souris » : Un spectacle se tiendra le 6 octobre 2023 sur l'espace vert entre la pharmacie et la bibliothèque.

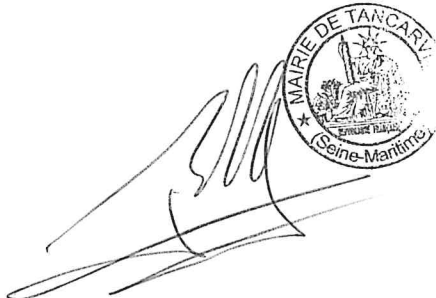
**Questions diverses**

- Talus de la RD17 : Les riverains du Chemin des Fontaines sont inquiets. La route est de plus en plus creusée. Des cailloux menacent de tomber du talus. Beaucoup de camions empruntent la RD17 en ce moment car le panneau de signalisation de limitation de tonnage qui était en bas de la côte de Saint Nicolas de la Taille a été retiré. L'entreprise Hydrogeotechnique a été missionnée par le Département pour réaliser une étude de sol. Les travaux auront lieu entre le 18 septembre et le 6 octobre 2023.

- Panneau d'entrée d'agglomération en bas de la côte de Saint Nicolas de la Taille : Depuis plusieurs années, il n'y a plus de panneau d'entrée d'agglomération en bas de la côte de Saint Nicolas de la Taille. Cela engendre des problèmes de vitesse excessive.
- Problème de voisinage Chemin des Fontaines : Le Maire n'a aucun pouvoir pour résoudre les conflits de voisinage. Les habitants ne doivent pas hésiter à appeler la Police Municipale Intercommunale en cas de besoin.
- Accidents sur la RD39 : Un rendez-vous est prévu avec les services du Département afin d'étudier la faisabilité quant à la pose de glissières.

Séance levée à 18 h 42

**Le Maire,  
Frédéric RABBY-DEMAISON**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'FRÉDÉRIC RABBY-DEMAISON'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE TANCARVILLE' at the top and '(Seine-Maritime)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff, with a star above it.

**Le Secrétaire de séance,  
René LEROUX**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'RENÉ LEROUX'. The signature is written in a cursive style and is positioned above a long, horizontal, slightly curved line that spans most of the width of the signature area.

